



## Appui à l'autonomisation économique des femmes rurales en Tunisie

### INFORMATIONS RAPIDES

**Pays:** Tunisie

**Date à laquelle l'évaluation a été complétée par l'évaluateur :** 30 November 2022

**Date à laquelle l'évaluation a été approuvée par EVAL :** Cliquez ici pour entrer la date

**Type d'évaluation :** Project

**Horaire d'évaluation :** Final

**Mode d'évaluation :** Indépendant

**Bureau administratif :** Bureau de l'OIT pour l'Algérie, la Lybie, la Maroc, la Mauritanie et la Tunisie

**Bureau technique :** SME ENTREPRISES/Women's Entrepreneurship Development

**Gestion d'évaluation :** Pacome DESSERO

**Nom(s) de l'évaluateur :** Maryvonne Arnould

**Code du projet :** TUN/18/01/CAN

**Donateur(s) & budget :** Affaires mondiales Canada (AMC), 2 332 956 US\$

*Mots clés: Emploi, Entreprise, Développement rural, Renforcement des capacités, Femmes, Genre, Tunisie*

## CONTEXTE

### Résumé du but, de la logique et de la structure du projet

Doté d'un budget total de 2 332 956 USD financé par Affaires mondiales Canada, le Projet d'appui à l'autonomisation économique des femmes rurales (AFERE) est mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et vise à augmenter le niveau d'autonomisation économique des femmes de deux régions rurales pilotes (Sfax et Nabeul), en y renforçant l'entrepreneuriat féminin. À cette fin, le projet englobe un ensemble d'approches intégrées, complémentaires et ciblées, en vue de renforcer l'entrepreneuriat féminin dans les deux régions. Ce projet répond à deux objectifs interdépendants qui se renforcent mutuellement, soit : améliorer les capacités et les compétences des femmes entrepreneures et futures femmes entrepreneures rurales dans les deux régions pilotes, faciliter leur accès aux finances et augmenter leurs revenus; et rendre l'écosystème de l'entrepreneuriat plus propice à l'émergence et au développement de femmes entrepreneures rurales dans les deux régions pilotes et au niveau national — une démarche qui repose sur des efforts visant à favoriser des changements sur le plan des politiques, des approches institutionnelles et des services offerts.

### Situation actuelle du projet

La Tunisie accuse un important manque à gagner en termes de participation économique des femmes, lequel est aggravé dans les zones rurales. Il y a donc un besoin évident d'aider les femmes à être plus autonomes économiquement en général, et d'appuyer les femmes entrepreneures dans le milieu rural en particulier. Le projet évalué a été approuvé pour une période de 36 mois (2019-2021) avec une première extension de 06 mois jusqu'à juin 2022, puis une deuxième extension jusqu'au 30 novembre 2022. Il y a eu une évaluation interne à mi-parcours en 2021. L'ensemble des activités prévues dans le cadre de ce projet ont été mis en œuvre comme indiqué dans le rapport de cette évaluation. Ces activités ont été clôturées le 30 novembre 2022, couronnées par l'évaluation finale indépendante dont le rapport a été approuvé par EVAL/ BIT en janvier 2023.

### But, destinataire et portée de l'évaluation

Les objectifs spécifiques de la présente évaluation consistent : à examiner la pertinence, l'efficacité, l'efficience (sur le plan de l'utilisation des ressources), l'impact et la durabilité du projet ; à dégager des leçons et bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes ; et à formuler des recommandations permettant de soutenir le développement ultérieur des résultats du projet ainsi que le développement de projets similaires par l'OIT. L'évaluation s'adresse principalement aux mandants de L'OIT en Tunisie, aux gestionnaires du projet AFERE, aux partenaires techniques locaux, au donateur de même qu'au Bureau de pays de l'OIT à Alger, au Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, à l'Équipe pour le travail décent (DWT) au Caire, et au personnel de SME ENTREPRISES/Women's Entrepreneurship Development (WED) du siège de l'OIT à Genève. L'évaluation porte sur

	toutes les activités de mise en œuvre du projet entre janvier 2019 et novembre 2022.
<b>Méthodologie de l'évaluation</b>	L'évaluation a été réalisée selon une méthodologie comprenant plusieurs méthodes de collecte de données dont : une revue documentaire; la conduite d'entretiens individuels à la fois virtuelle et physique auprès de 23 intervenants-clés; la conduite, au cours de la mission, de groupes de discussion ou d'entretiens de groupe avec 26 bénéficiaires du projet et chefs d'arrondissement (y compris à l'extérieur des gouvernorats d'intervention); et l'observation directe de cinq entreprises opérées par des femmes rurales entrepreneures ayant reçu un appui du projet, à l'occasion de visites menées pendant la mission. Un atelier a été organisé à Tunis avec les principales parties prenantes pour analyser à chaud les constats préliminaires de l'évaluation.
<b>Résultats principaux et conclusions</b>	<p>L'analyse permet de conclure que le projet AFERE a été globalement efficace, avec un taux de réalisation des résultats fluctuant entre 95 % et 100 %. Le projet propose une démarche d'intervention s'appuyant avant tout sur la conduite, dans les gouvernorats de Sfax et Nabeul, d'études qui ont permis : de cerner et d'analyser les chaînes de valeur pour la promotion du travail décent; de mieux délimiter l'écosystème (offres de services existantes); et d'identifier des pistes de commercialisation pour ensuite développer, avec les parties prenantes, une série d'interventions porteuses et complémentaires permettant non seulement de surmonter les obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin rural, mais aussi de répondre aux besoins d'accompagnement des femmes dans leur parcours entrepreneurial (soutien, formation, acquisition de compétences, services financiers adaptés, appui à l'épargne et solution d'épargne garantie, équipement, accompagnement à l'entrepreneuriat formel) en vue d'encourager leur insertion dans l'économie formelle.</p> <p>Les interventions auprès des prestataires financiers et non financiers de l'écosystème entrepreneurial ont permis de conscientiser ces derniers à l'importance d'inclure des produits plus ciblés et sensibles au genre ainsi que de renforcer leurs capacités d'intervention dans les deux régions visées par le projet. En plus d'assurer une représentation de l'ensemble des partenaires institutionnels gouvernementaux et des partenaires sociaux, les mécanismes de gouvernance instaurés au niveau national et régional ont renforcé le partage d'informations ainsi que fédéré une meilleure concertation, une bonne collaboration et une harmonisation des interventions pour améliorer les services d'appui auprès des femmes rurales dans les deux régions. Enfin, le plaidoyer pour l'entrepreneuriat féminin s'est traduit par l'analyse des principaux programmes et politiques affectant l'entrepreneuriat féminin au niveau national et régional, et ce, dans le but de promouvoir de façon inclusive et durable l'emploi productif et décent, définir l'emploi informel, documenter les obstacles à la transition vers l'emploi formel et soutenir le</p>

développement de la Politique nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin de même que la formulation d'un plan d'action concerté dans la foulée du nouveau Programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement selon le genre (RAIDET).

## RECOMMANDATIONS, LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

### Principales recommandations et suivi

**Recommandation 1.** Engager un dialogue avec les parties prenantes permettant de définir leurs engagements et l'intégration, dans leurs programmes de travail (plans d'action, feuilles de route), d'interventions assurant la continuité et le soutien des acquis du projet. Cette discussion devrait énoncer clairement les rôles et responsabilités des partenaires principaux (MFPE, MARHP et autres ministères impliqués) et de leurs structures d'encadrement afin d'assurer la continuité de l'accompagnement offert aux femmes rurales entrepreneures.

**Recommandation 2.** Encourager les synergies avec d'autres projets de l'OIT et partager les résultats de l'évaluation avec d'autres bailleurs de fonds. Sachant que le projet AFERE a produit des effets encourageants et que les parties prenantes et le gouvernement tunisien adopteront des mesures pour appuyer le développement de l'entrepreneuriat féminin, notamment avec le Programme national pour l'entrepreneuriat féminin et l'investissement selon le genre (RAIDET), et à défaut de pouvoir prolonger le projet pour lui permettre de consolider certaines activités, il serait opportun, d'une part, d'encourager les synergies avec d'autres projets de l'OIT pour continuer l'accompagnement des femmes rurales entrepreneures et, d'autre part, de partager les résultats de l'évaluation avec d'autres bailleurs de fonds susceptibles : (a) de s'investir dans la pérennisation des acquis, (b) de consolider l'appui à la commercialisation, les formalisations et l'accompagnement post-création, y compris le choix des thématiques, et (c) de poursuivre l'accompagnement des femmes rurales entrepreneures.

**Recommandation 3.** Dresser un inventaire des formateurs et fournir une liste aux structures d'encadrement pour qu'elles puissent s'y référer au besoin. Ces mesures seraient opportunes, sachant que le volet de renforcement des capacités a permis de former un nombre important de formateurs, aptes à appuyer la formation de bénéficiaires dans le cadre d'autres projets.

**Recommandation 4.** Inciter d'autres projets ou initiatives appuyant le développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur rural à considérer la formule des comités de suivi régionaux. Cette mesure serait opportune, sachant que le mécanisme de gouvernance régionale que constituent les CSR s'est avéré une bonne pratique non seulement pour regrouper toutes les parties prenantes autour d'une seule et même table — et ainsi éviter la dispersion et encourager les synergies —, mais aussi pour permettre une meilleure concertation quant aux démarches à adopter

	<p><b>Recommandation 5.</b> Faire en sorte que le bureau de l'OIT de Tunis, en coordination avec les mandants, normalise la mise en valeur des outils développés et des expériences acquises dans le cadre de ses interventions, et veiller à ce que l'OIT développe une page web pour diffuser ces renseignements. De telles mesures favoriseraient la gestion des connaissances et la création d'un inventaire systématisant les expériences du projet AFERE. La page web envisagée centraliserait l'ensemble des études et outils développés ainsi que les bonnes pratiques et leçons apprises dans le cadre du projet, ce qui permettrait d'appuyer d'autres initiatives consacrées au développement de l'entrepreneuriat féminin en Tunisie. En outre, les instances gouvernementales tunisiennes et l'OIT pourraient s'y référer au besoin.</p>
	<p><b>Recommandation 6.</b> D'une manière générale, continuer de soutenir les synergies entre les projets et d'explorer des avenues permettant d'inclure et d'accompagner les femmes entrepreneures du projet AFERE. Ainsi, les interventions de l'OIT en Tunisie permettront aux femmes de continuer à parfaire leurs compétences post-projet, considérant le rôle essentiel que jouent ces compétences pour susciter un changement durable des mentalités au regard de l'adoption de pratiques appuyant le développement de l'entrepreneuriat féminin.</p>
<b>Principales leçons apprises et bonnes pratiques</b>	<p><b>Leçon apprise 1.</b> Les comités de coordination et de suivi établis au niveau national et régional ont constitué d'efficaces cadres de collaboration et de dialogue entre les ministères-clés impliqués, les structures d'encadrement au niveau régional ainsi que les partenaires sociaux. Ces mécanismes ont favorisé l'appropriation du projet, soutenu la qualité des communications et contribué à un dialogue ouvert, utile pour mobiliser les partenaires et faire en sorte que les parties prenantes continuent de collaborer et de se concerter pour assurer la réussite du projet, en dépit de la pandémie de COVID-19.</p>
	<p><b>Leçon apprise 2.</b> Le développement et le maintien de relations de proximité avec les structures d'encadrement qui offrent des services directs auprès des bénéficiaires, au niveau national et régional, facilitent l'accès à des connaissances pointues sur le contexte et les spécificités des régions ciblées, assurant du coup l'établissement de solides assises pour le projet ainsi que le déploiement d'interventions pertinentes auprès des bénéficiaires.</p>
	<p><b>Leçon apprise 3.</b> La capitalisation des études stratégiques menées avant et pendant le projet apporte une grande valeur ajoutée, car de telles études permettent de recueillir et de diffuser des informations utiles aux acteurs de l'écosystème entrepreneurial rural, ce qui aide à identifier et mieux cerner les besoins des femmes rurales de même que les freins à leur participation en tant qu'entrepreneures.</p>
	<p><b>Leçon apprise 4.</b> Dans une perspective de suivi-évaluation et de gestion axée sur les résultats, toute initiative future appuyant une composante de formation pour les bénéficiaires ou de renforcement des capacités</p>

	<p>des parties prenantes gagne à doter son cadre de mesure du rendement d'indicateurs qualitatifs, vus comme un moyen d'évaluer et documenter les acquis ou changements observés chez les bénéficiaires ainsi que le degré d'application des nouvelles connaissances, et comme un moyen de documenter des exemples de pratiques améliorées pour accompagner les femmes entrepreneures. Il est aussi opportun d'inclure un indicateur quantitatif permettant non seulement de mesurer les augmentations de revenus et de ventes enregistrées par les bénéficiaires, mais aussi de recueillir des données de base à l'An 0 afin de mesurer les progrès tout au long du projet.</p>
	<p><b>Bonne pratique 1.</b> Encourager d'autres projets ou initiatives appuyant le développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur rural à considérer la formule des comités de suivi régionaux. Les modalités de mise en œuvre et les dispositions institutionnelles encourageant une participation active des autorités nationales et régionales à la mise en œuvre et au suivi du projet, par l'instauration d'un comité national et de comités de suivi régionaux, ont non seulement facilité et favorisé une meilleure concertation et collaboration entre les agences afin de consolider et d'étendre la portée des efforts investis par les parties prenantes pour développer l'entrepreneuriat rural féminin, mais aussi contribué à une meilleure appropriation de la mise en œuvre tout en permettant l'atteinte de résultats harmonisés dans les deux régions.</p>
	<p><b>Bonne pratique 2.</b> Les activités de sensibilisation et de formation et les multiples ateliers organisés dans le cadre du projet ont rejoint et sensibilisé de nombreux décideurs et acteurs impliqués dans le développement de l'entrepreneuriat féminin à l'extérieur des régions ciblées et donné plus de visibilité à l'enjeu d'appuyer l'inclusion des femmes au monde productif, notamment dans le secteur rural. À terme, cette prise de conscience devrait se traduire par un ensemble de politiques appuyant l'entrepreneuriat féminin ainsi que la santé-sécurité et la protection des femmes entrepreneures.</p>
	<p><b>Bonne pratique 3.</b> D'une manière générale, les interventions de l'OIT en Tunisie devraient continuer de soutenir les synergies entre les projets et d'explorer des avenues permettant d'inclure et d'accompagner les femmes entrepreneures du projet AFERE afin qu'elles puissent continuer à parfaire leurs compétences post-projet, considérant le rôle essentiel que jouent ces compétences pour susciter un changement durable des mentalités au regard de l'adoption de pratiques appuyant le développement de l'entrepreneuriat féminin.</p>